

MAIRIE DE HERSERANGE
Compte rendu du Conseil du 02 février 2022

Convocation du 26 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : Mmes Tozzo, Pracucci, Szalek, Feltin, Wetta, Ruer, Pradès, MM Didelot, Cannone, Giardi, Mallamaci, Vouaux, Libérateur, Ermacora, Clou, Andréi, Fidanza,

Excusés : Mmes Ramunni (pouvoir à Mme Szalek) ,Mafféi (pouvoir à M. Cannone), Fancello (pouvoir à M. Ermacora), Bouamara (pouvoir à Mme Tozzo), Michalot (pouvoir à Mme Wetta), , MM. Happe (pouvoir à Mme Tozzo), Sottocorna (pouvoir à M. Giardi), Himmiche (pouvoir à M. Didelot).

Absents : Mme Ferry, M. Bolle

Mme Feltin a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire donne la parole à Mme Feltin pour la lecture de l'ordre du jour.

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/12/2021.

M. le Maire donne la parole à Mme Feltin.

Elle propose au conseil l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 13/12/2021.

2 – DETR – Travaux Hôtel de Ville

M. le Maire rappelle au Conseil que la Ville a le projet de mettre en place des travaux de grosses réparations et d'aménagements à l'Hôtel de Ville.

Ces travaux consistent en la rénovation complète des bureaux et paliers du 1^{er} étage, avec création d'un espace direction/élus et d'une salle de réunion et de visio-conférence, la réfection du palier et couloir de desserte des bureaux du 2^{ème} étage, la rénovation de la cage d'escalier desservant les 4 étages de la Mairie, et la rénovation et mise en accessibilité des toilettes au rez-de-chaussée.

Ces travaux permettront d'agir sur les économies d'énergie par la pose de faux-plafonds et la modification du système d'éclairage par la pose de LEDS.

L'ensemble des travaux permettant la mise en place de ce projet réhabilitation d'un bâtiment communal porte sur un montant prévisionnel TTC de 203 539,44 €, soit 169 616,20 € HT et ces travaux ne peuvent être entrepris sur les fonds propres de la Commune.

Le Maire rappelle au Conseil que la DETR est un fonds mis en œuvre par l'Etat afin de soutenir les projets structurant des collectivités. Une priorité de ce fonds concerne la réhabilitation de locaux communaux, qui peut être mobilisé jusqu'à 30 % du montant HT des travaux.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le projet de travaux ci-dessus exposé et autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 à l'Etat.

3 – Fonds de concours annuel AGL – Travaux Hôtel de Ville.

M. le Maire précise que les travaux exposés en point 2 du présent compte-rendu peuvent faire l'objet d'une demande de fonds de concours annuel d'investissement à l'Agglomération du Grand Longwy, fonds de concours portant sur 15 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le projet de travaux ci-dessus exposé et autorise le Maire à déposer une demande de fonds de concours annuel d'investissement à l'AGL pour 2022.

4 – Convention financière pluripartenariale – Centre Social.

M. le Maire donne la parole à Mme Tozzo.

Elle rappelle que la Ville est signataire d'une convention pluri-partenariale de financement pour le Centre Social Blanche Haye, avec la CAF de Meurthe et Moselle, qui portait le centre social, et les autres collectivités et structures partenaires (Villes de Longwy, de Mont St Martin, de Longlaville, CAL et ADUCS).

La participation de la Ville à cette structure et la convention initiale ont été approuvées en conseil du 11/12/2018, pour la période 2018/2021 avec reconduction en 2021/2024.

Depuis le 01/01/2021, l'OHS (Office d'Hygiène Sociale) s'est substitué à la CAF en qualité de gestionnaire du Centre Social.

Une nouvelle convention a donc été établie (transmise à chaque conseiller par voie électronique avec la note de synthèse).

Il est proposé de valider par délibération la convention établie non plus avec la CAF mais avec l'OHS, et les autres partenaires, pour la convention 2021/2024 et de confirmer la participation de la Ville à hauteur de 5000 € annuels sur la durée de la convention.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention pluripartenariale et financière proposée par l'OHS pour le Centre Social Blanche Haye pour la période 2021/2024.

5 – Convention RGPD – CDG 54.

M. le Maire donne la parole à Mme Pracucci.

Elle informe le Conseil que la Ville avait confié à la SPL INPACT-GL la mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données (RGPD) par délibération en date du 14/05/2018.

Cette SPL avait été mise en place spécifiquement par le CDG 54 pour répondre aux besoins spécifiques des missions facultatives du Centre de Gestion.

Depuis le 01/01/2022, le CDG 54 a repris la mission RGPD en gestion directe et il convient de conventionner avec les collectivités qui adhèrent à ce service facultatif.

Le projet de convention avec le CDG54 pour la mission RGPD a été transmise à chaque conseiller par voie électronique.

Il est proposé au Conseil de valider par délibération la convention portant mission d'accompagnement RGPD et d'autoriser le Maire à la signer avec le CDG 54.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention RGPD proposée par le CDG 54 et autorise le Maire à signer tout acte permettant sa mise en œuvre.